



Municipalité
Issoudun

Compte rendu

Rencontre du Comité de liaison de la municipalité d'Issoudun

Complexe iSoud1 Gravité Actions Sports

21 novembre 2018 - 19h30

Membres présents :

Mme Annie Thériault, mairesse d'Issoudun

M. Hubert Rousseau, propriétaire Complexe iSoud1 Actions Sports

M. Pierre Bilodeau, résident

Mme Nadège Labrecque, résidente

M. Jean-François Messier, conseiller, Municipalité d'Issoudun

Mme Marie-Noëlle Bélanger, résidente

M. Nicolas Audet, compagnie Englobe

M. Mathieu Forget, animateur

M. Romain Piat, inspecteur, Municipalité d'Issoudun

Membres absents :

M. Alain Garnier, résident

1- Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Mathieu Forget valide les points inscrits à l'ordre du jour préalablement adopté par les membres présents.

2- Lecture et adoption du compte-rendu de la rencontre du 11 juin 2018

M. Forget estime que chaque membre doit avoir pris connaissance de ce compte rendu et demande si ce dernier est accepté par tous les membres, ce qui est le cas.

M. Forget demande que les comptes rendus des rencontres du comité soient dorénavant rendus disponibles sur le site internet de la Municipalité.

3- Présentation du projet du mur écran par Englobe

M. Nicolas Audet de la compagnie Englobe rappelle les conclusions de l'étude sonore réalisée à l'été 2017, étude de laquelle découle le projet de construction d'un mur écran avec des sols revalorisés.

M. Audet informe le comité qu'une demande de certificat d'autorisation (CA) a été déposée le 6 juillet 2018 auprès du Ministère de l'Environnement. Ce certificat est obtenu le 28 août 2018.

L'autorisation du Ministère permet à M. Hubert Rousseau de stocker et valoriser des sols faiblement contaminés ailleurs que sur le terrain d'origine afin d'avoir le matériel nécessaire à l'aménagement d'un écran antibruit en bordure de terrain au nord du site, pour une quantité requise estimée à 50 000 tonnes métriques. L'ensemble de ce projet est autofinancé. Les sols proviennent de centres de traitement de sols contaminés desquels les sols traités doivent être évacués ainsi que de chantiers de construction ou de réhabilitation environnementale.

Englobe s'engage à fournir les sols nécessaires au projet et d'en assurer la conformité.

M. Rousseau s'engage, quant à lui, à fournir et opérer la machinerie nécessaire à l'aménagement des écrans antibruit.

L'autorisation environnementale est valide pour 5 ans soit jusqu'au 28 août 2023.

M. Rousseau, en collaboration avec Englobe, est tenu par ce certificat de démontrer, à l'aide de résultats analytiques impliquant différents paramètres, la qualité environnementale du sol.

Il doit fournir les manifestes de transport pour chaque voyage de sol amené au site de motocross.

Le CA comprend également l'obligation d'aménager 3 puits d'observation de l'eau souterraine par lesquels un échantillonnage devra être réalisé 3 fois par année et un rapport annuel devra être transmis au Ministère.

Enfin, afin de contrôler l'érosion de surface, M. Rousseau devra procéder à la végétalisation par ensemencement des murs écrans.

M. Audet termine en présentant l'échéancier prévu pour les travaux d'aménagement.

En septembre et octobre 2018, les travaux de déboisement le long de la ligne de propriété et l'aménagement de ponceaux sont effectués de même que l'aménagement des 3 puits d'observation de l'eau souterraine.

En décembre 2018, la réception de sols et le début de la construction du mur au coin nord-ouest sont prévus.

En 2019, il est attendu de poursuivre la réception de sols et de terminer la construction du mur écran.

Suite à cette présentation, une longue discussion a été entamée entre les membres du comité, M. Audet et M. Rousseau quant aux délais d'environ 1 an prévus initialement versus l'échéancier réel présenté, notamment au sujet de la livraison des sols ainsi que de la quantité déjà reçue et celle à venir.

Puisque ce rallongement d'échéancier ne satisfait pas le comité, M. Forget demande à la compagnie Englobe ainsi qu'à M. Rousseau de tenter de prendre entente commune sur une façon d'accélérer le processus d'aménagement afin de respecter au mieux l'entente initiale et d'en informer ensuite le comité au plus tard le 12 décembre 2018.

4- Suivi de la procédure de remise d'événement en cas de pluie

M. Rousseau indique que si l'évènement est commencé et que la pluie débute en cours de journée, l'évènement est maintenu. Il n'y a pas de remise ultérieure afin d'éviter des déplacements inutiles et des déceptions de la part des utilisateurs.

5- Suivi des observations de la veille

Mme Nadège Labrecque, M. Jean-François Messier et Mme Marie-Noëlle Bélanger présentent leur rapport d'observations.

3 dates sont relevées comme étant 3 journées où le bruit a particulièrement été perçu par les citoyens, soient les 14 et 25 juillet ainsi que le 2 septembre. Selon les rapports d'observations, les conditions météorologiques de ces 3 journées ont été propices à la dispersion du bruit sur le territoire, températures situées entre 28 et 31 degrés Celsius, vents sud-ouest et un taux élevé d'humidité.

M. Forget demande la compilation des données de ces rapports.

6- Suivi des améliorations apportées par le promoteur

M. Rousseau a procédé au nettoyage du boisé et a commencé à préparer l'aménagement du mur principal.

Hubert indique avoir aménagé 2 murs à proximité du circuit afin d'atténuer le bruit en attendant que l'aménagement du mur principal soit complété.

Tout "l'espace mur" futur a été nettoyé et préparé, et des ponceaux pour les chemins d'accès ont été installés.

Les 3 puits d'observation pour l'eau souterraine ont été mis en place.

M. Rousseau évoque que la pluie du mois d'octobre dernier a, par la suite, ralenti les travaux d'aménagement des chemins d'accès puis la neige hâtive a ensuite recouvert les chemins et la préparation du mur, ce qui a rendu impossible l'avancement des travaux.

Outre ces aménagements effectués, M. Rousseau tient à informer le comité que les utilisateurs du site sont régulièrement avisés quant aux bruits des motos afin de les sensibiliser à réduire les bruits inutiles des moteurs.

7- Discussion sur la dernière saison de motocross

Mme. Labrecque rapporte que malgré le fait qu'il y ait eu une vingtaine de journées durant la saison où le bruit s'est fait entendre, à différentes intensités, le fait de savoir que potentiellement d'ici 1 an des installations antibruit seraient mises en place, cela a donné l'espoir d'une amélioration prochaine aux citoyens importunés par le bruit.

Cependant, tel que cela a été mentionné dans les points 3 et 6, les retards d'aménagements causés principalement par le climat et la quantité de sols livrés en deçà de la quantité initialement prévue, font en sorte de décevoir Mme Labrecque.

Pour ces raisons, entres autres, M. Forget ainsi que les membres présents du

comité ont demandé à M. Audet et à M. Rousseau de trouver ensemble une façon d'accélérer le processus afin de respecter au mieux l'entente d'échéancier prévu en début de saison et d'en informer le comité au plus tard le 12 décembre 2018.

M. Jean-François Messier révèle à M. Rousseau que, selon lui, malgré le fait que le bruit des motocross est perçu sur une partie du territoire à différents niveaux, cela a été de moindre intensité que lors de la saison 2017.

M. Rousseau indique aux membres du comité que l'achalandage du site a augmenté d'environ 1,2% et qu'il est très satisfait de cette saison 2018 ainsi que de la visite des jeunes du Terrain de jeux au mois d'août sur la piste de BMX aménagée sur le site.

8- Prochains éléments à mettre à l'ordre du jour

Après discussion entre les membres, la prochaine rencontre du comité se tiendra entre le 15 et 31 mars 2019. La date exacte sera à préciser.

Entre temps, tel que mentionné précédemment, le comité attend un suivi au plus tard le 12 décembre prochain sur l'entente qui doit être prise entre la compagnie Englobe et M. Rousseau au sujet, notamment, des délais d'exécution.

Fin de la réunion : 22h00